

Rassemblement handicap des 26, 27 et 28 novembre 2019

Rassemblement des mandatés FIPHFP 2019

LE Comité National

Rôle et fonctionnement





Rôle du fond

Créé par la loi du 11 février 2005 dans l'objectif **d'aider** au recrutement et au maintien dans l'emploi public des personnes en situation de handicap



L'obligation de l'employeur

L'emploi des personnes en situation de handicap, une obligation légale depuis 1987.

Mais jusqu'en 2005 les employeurs publics n'étaient pas soumis à contribution,

Le taux d'emploi dans la FP était de 3,74 %, il est aujourd'hui de 5,36% taux d'emploi direct (2018) 5,61% taux d'emploi légal en 2018





L'organisation du FIPHFP

Le fonds est un établissement public administratif, placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget. Sa gestion administrative est confiée à la <u>Caisse des dépôts</u>.





La gouvernance du fonds

- Le comité national est l'organe délibérant de l'établissement,
- Le comité national définit les orientations stratégiques du fonds, vote le budget et approuve les conventions nationales.
- Les Comités locaux, composés de manière analogue et présidés par le Préfet de région, favorisent une approche territoriale de la mise en œuvre de la politique du handicap.





Composition du comité national du FIPHFP

- Il est composé de 3 collèges:
- Les employeurs publics
 Les organisations syndicales
 Les associations de personnes
 handicapées.





Le comité national du FIPHFP

Collège employeurs (4 FPE, 3 FPT, 2 FPH)

Collège OS: CFDT, CGT,FO,FSU,UNSA, CFTC, CFE-CGC, SUD, Autonomes

Collège associations 5 membres

3 PQ





Le CN, on y fait quoi?

Le comité national règle par ses délibérations les questions d'ordre général concernant le fonds. Ces délibérations portent notamment sur :

Les orientations stratégiques du fonds ;

L'adoption du budget et de ses modifications, le compte financier du fonds et l'enveloppe budgétaire allouée au gestionnaire administratif du fonds

Son règlement intérieur ainsi que celui des comités locaux

Les conventions avec les employeurs nationaux

Les dossiers types de demande de financement





Le CN, on y fait quoi?

La décision de financement par le fonds des projets d'actions communs à plusieurs fonctions publiques proposés par les employeurs, dont le montant total annuel ne peut excéder 20 % des crédits d'intervention du fonds ;

La répartition section par section des crédits d'intervention du fonds entre comités locaux

Les catégories de décisions de financement relevant des comités locaux et celles relevant du directeur du fonds

La convention d'objectifs et de gestion prévue à l'article 25

Les transactions intéressant le fonds ;





Le CN, on y fait quoi?

Les missions d'expertise qu'il entend diligenter concernant l'administration du fonds ;

Le rapport annuel du fonds prévu au dernier alinéa du l de l'article L. 323-8-6-1 du code du travail ;

La convention de coopération prévue à l'article R.

5214-23 du code du travail;

Les conventions de financement avec les organismes ou associations mentionnés au III de l'article 3 ;

L'évaluation de l'action menée et des résultats atteints par les employeurs publics qui ont bénéficié des financements du fonds.





Le CN, comment s'organise-t-on?

- Planification par calendrier annuel des séances
- Transmission par la direction du fonds des projets de renouvellement de convention dans l'année.
- 4 commissions en amont du CN :
 - Commission des interventions
 - Commission des partenariats et communication
 - Commission des finances
 - Commission de l'évaluation

Ponctuellement des groupes de travail





Les groupes de travail

- Les nouveaux dispositifs issus de la loi de transformation de la Fonction publique (rapport annuel du Comité national et publication des résultats concernant les conventions employeurs);
- L'augmentation des engagements au titre du budget d'intervention 2020 ;
- Le plan d'actions sur la partie de la COG intitulée « Accentuer les actions sur les angles morts du dispositif actuel (handicap psychique, mental, cognitif, autisme et troubles dys) » ;
- Le numérique et l'accessibilité numérique.
 - L'harmonisation des aides FIPHFP, AGEFIPH





Les mandatés au FIPHFP, quels moyens ?

Temps:

Décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

art 15:

Sur présentation de la convocation prévoit le temps de la réunion Les délais de route le même temps pour prépa et CR

L'information du FIPHFP : Espace FIPHFP Cispéo



Les infos pratiques sur le mandat : Le livret du mandaté (disponible sur cispéo)

CISPEO-Espace collaboratif du FIPHFP Se connecter



L'espace collaboratif Cispéo

C'est quoi?

- Un site extranet pour le comité national et les comités locaux ;
- Un agenda avec les dates des comités et des commissions ;
- Un accès aux ordres du jour des séances de chaque comité ;
- ► Une mise à disposition des documents présentés en comité ;
- Une présentation de la composition des membres des comités.

Sommaire

Se connecter à l'espace collaboratif Cispéo du FIPHFP

Vos identifiants Cispéo	p. 4
Première connexion	p. 6
Mot de passe perdu	p.11
► Assistance	n 12

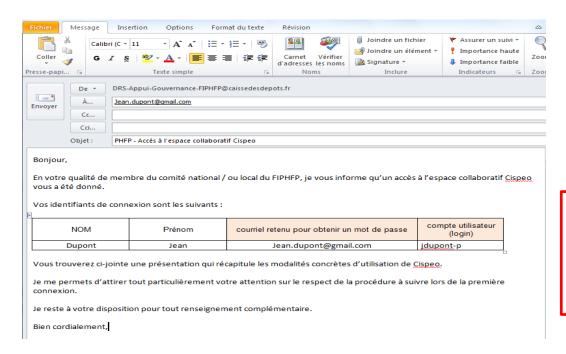
CISPEO – Espace collaboratif du FIPHFP

Se connecter à l'espace collaboratif Cispéo

Vos identifiants Cispéo

L'accès à l'espace collaboratif Cispéo se fait avec un **login** (compte utilisateur) et un **mot de passe**

CISPEO – Espace collaboratif du FIPHFP



Le compte utilisateur (login)

Un accès à l'espace Cispéo est donné à chaque membre.

Un message est adressé avec un compte utilisateur (login) et l'adresse email qui a été transmise au FIPHFP.

IMPORTANT

1 seule adresse email par membre

A EVITER

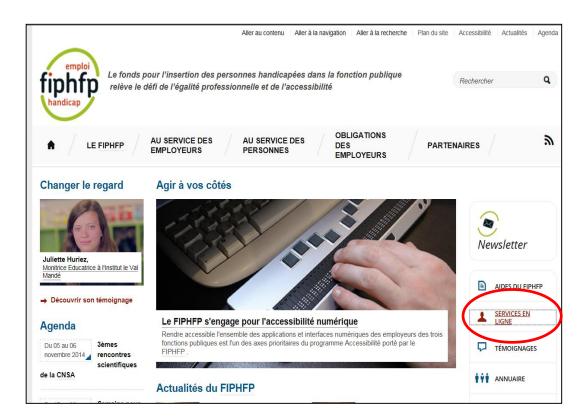
les adresses email génériques

Le compte utilisateur est généralement constitué de la façon suivante :

1ère lettre du prénom (ou des prénoms s'il s'agit d'un prénom composé) + nom de famille + -p

CISPEO - Espace collaboratif du FIPHFP

Le mot de passe

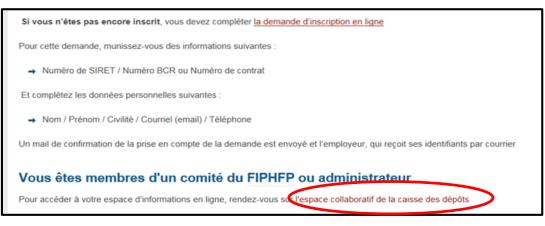


CISPEO – Espace collaboratif du FIPHFP

Le mot de passe vous est donné lors de la première connexion.

Première connexion

- allez sur le site Internet www.fiphfp.fr
- cliquez sur «services en ligne »



Première connexion

Cliquez sur

« espace collaboratif de la caisse des dépôts »

Bienvenue sur les espaces de travail collaboratif de la Caisse des Dépôts.

Merci de vous identifier.

Compte utilisateur

Mot de passe

S'identifier

Vous avez perdu votre mot de passe ?

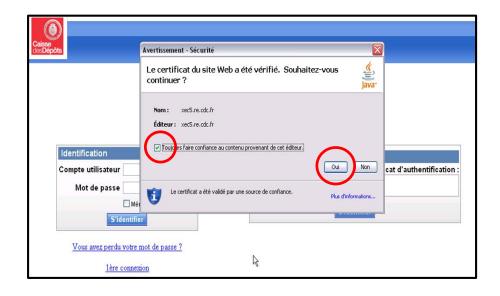
1ère connexion

Une fenêtre de connexion s'ouvre, cliquez sur

« 1ère connexion »

CISPEO - Espace collaboratif du FIPHFP

Première connexion



IMPORTANT

Si ce message apparaît:

- cocher la case « toujours faire confiance »
- > cliquer « OUI »

CISPEO – Espace collaboratif du FIPHFP



Première connexion

Une nouvelle fenêtre de connexion s'ouvre, saisissez votre adresse électronique et validez

IMPORTANT

Il s'agit de l'adresse électronique que vous avez communiquée à vos instances ou à vos organismes dans le cadre de votre mandat.

Vous recevrez, par courrier électronique, une demande de confirmation avant de recevoir votre mot de passe.

Un premier message électronique vous est adressé

Bonjour Jean DUPONT,

Si vous avez fait une demande de mot de passe, cliquez sur l'adresse suivante : Confirmation Sinon, vous pouvez ignorer ce message.



CISPEO - Espace collaboratif du FIPHFP

Après confirmation, vous recevrez un mot de passe qu'il faudra remplacer lors de la 1ère connexion

Un second message électronique vous est adressé

Bonjour Jean DUPONT,

Vous avez fait une demande de mot de passe, le voici Y2G8iKq



Mot de passe que vous pouvez copier

Retournez sur la page de connexion à Cispéo



- Saisissez votre compte utilisateur (login) en minuscule
- Collez le mot de passe qui vient de vous être transmis

A SAVOIR : Il vous sera demandé de changer ce mot de passe lors de votre 1ère connexion.

Le mot de passe doit contenir au moins 8 caractères et respecter les règles suivantes :

1 majuscule ; 1 minuscule ; 1 chiffre ; 1 caractère spécial

Pour des raisons de sécurité, il vous sera demandé de changer votre mot de passe tous les 90 jours.

CISPEO - Espace collaboratif du FIPHFP



Mot de passe perdu

Si vous avez perdu votre mot de passe, cliquez sur

« Vous avez perdu votre mot de passe »

Reprendre ensuite les étapes à partir de la page 9

CISPEO – Espace collaboratif du FIPHFP

Assistance

Pour tout incident de connexion, contactez l'agence clients de la Caisse des Dépôts et demandez l'ouverture d'un incident au 01 58 50 81 81

OU

Adressez un message à l'administrateur de l'espace collaboratif en utilisant le formulaire accessible à partir du lien **CONTACT**

IMPORTANT

Précisez à votre interlocuteur que vous souhaitez vous connecter à l'espace collaboratif Cispéo

EXTERNE

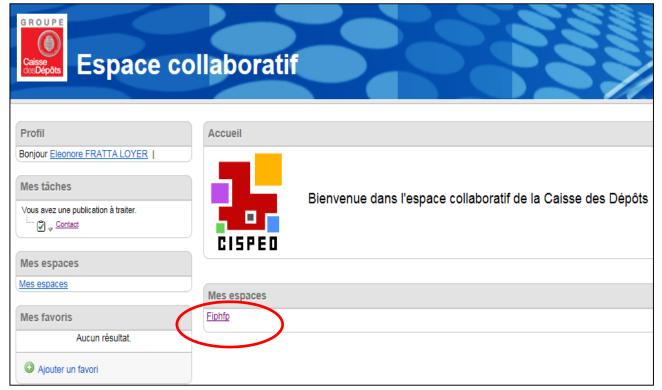
de la Caisse des Dépôts.



CISPEO – Espace collaboratif du FIPHFP

Présentation générale

Page d'accueil



Dans « mes espaces »

cliquez sur « FIPHFP »

CISPEO – Espace collaboratif du FIPHFP



CISPEO - Espace collaboratif du FIPHFP

Présentation de l'espace

- 1. Onglets de navigation
- 2. Profil: nom de l'utilisateur
- 3. **Sommaire :** informations disponibles en fonction de votre profil Cispéo
- Présentation de l'espace : numéro de la Hotline, email de contact, guide Cispéo et livrets d'accueil des membres
- 5. **Dernières publications :** derniers documents mis en ligne
- 6. Agenda: dates des comités
- 7. **Vos formulaires :** tous les formulaires mis à votre disposition pour vos remboursements.
- 8. Mes favoris

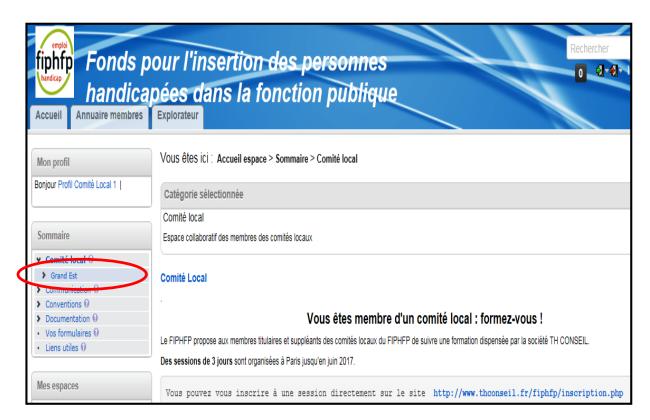
Catégories disponibles dans le sommaire

En fonction de votre profil, les informations suivantes sont accessibles dans le sommaire :

- 1. Le comité national / votre comité local
- Composition
- Séances
- > Archives
- 2. Conventions
- Conventions avec les employeurs publics
- Conventions de partenariat
- > Pactes territoriaux
- Conventions accessibilité
- > PRITH

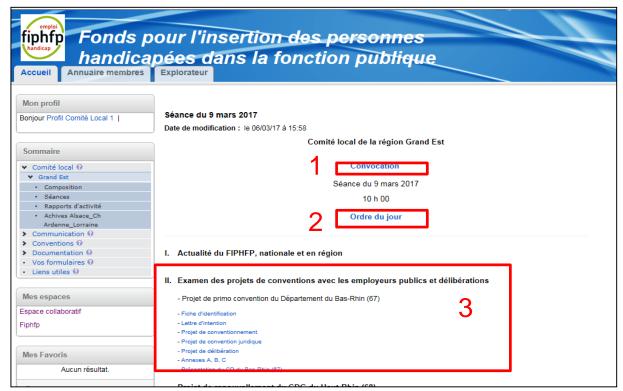
- 3. Documentation
- > Textes de référence
- Doctrine
- > Rapports annuels
- Statistiques
- 4. Vos formulaires
- Documents destinés aux membres et aux instances du FIPHFP
- 5. Liens utiles
- Liens vers des sites Internet dont l'objet concerne directement les missions du FIPHFP.

Comité local



En fonction de votre profil Cispéo, le Comité local de votre région apparaît.

CISPEO - Espace collaboratif du FIPHFP



Ordre du jour

- 1. La convocation.
- 2. L'ordre du jour de la séance.
- 3. Les documents des points de l'ordre du jour qui seront examinés en séance.

CISPEO – Espace collaboratif du FIPHFP